

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC DU 25 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le lundi vingt-cinq avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD	Mme Catherine FROMENTIN
Mme Barbara ATKINSON	M. Michel GANGLOFF
M. Patrick BALLANGER	Mme Isabelle GARROUSTE
M. Bernard BARBEAU	M. Flavien GARREAU
M. Stéphane BERTIN	M. Samuel HERCEK
M. Cyril BLANCHARD	Mme Amélie REMY
M. Franck CAVALLIER	M. Francis RIETHER
M. Grégoire CHAMBON	Mme Joëlle RONZEAUD
M. Patrice CLINQUART	Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Claude DESBATS	M. Pascal ZERENI
M. Christophe DUPRAT	

Etaient représentés :

Mme Sylvie GROISARD représentée par M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE représenté par M. Franck CAVALLIER
Mme Catherine ETCHEBER représentée par Mme Marie-Noëlle VINCENT
Mme Christine LANG représentée par Mme Sophie ARIBAUD
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Barbara ATKINSON
M. Jean-Philippe MONMARTY représenté par M. Bernard BARBEAU
Mme Isabelle ROUCHON représentée par M. Grégoire CHAMBON
Mme Radia SELMI représentée par M. Samuel HERCEK

Secrétaire de Séance : M. Cyril BLANCHARD

Date de la convocation : le mardi 19 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	21
Représentés :	8
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 25 AVRIL 2022

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14/03/2022	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
1	Création de poste	M. Pascal ZERENI
2	Modification du tableau des effectifs	M. Pascal ZERENI
	Enfance/Jeunesse/Sport	
3	Séjour nature et plein air (7-9 ans) du 16 au 19 août 2022	Mme M-N VINCENT
4	Mini-séjour « l'art et la nature » (6-7 ans) du 22 au 24 août 2022	Mme M-N VINCENT
5	Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 18 au 23 juillet 2022	M. Samuel HERCEK
6	Mini-séjour Ados du 23 au 25 août 2022	M. Samuel HERCEK
7	Séjour sportif (8-12 ans) du 25 au 29 juillet 2022	
8	Vacances sportives (10-14 ans) du 11 au 15 juillet 2022	Points 7 à 10 :
9	Vacances sportives (8-12 ans) du 22 au 26 août 2022	M. Patrick BALLANGER
10	Tarifcation de l'adhésion « demi-saison » pour Sport sur Ordonnance	
	Finances	
11	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat avec la Commune de Saint-Médard en Jalles pour l'accès à l'Espace Aquatique au tarif réduit en faveur des Saint-Aubinois	M. Francis RIETHER
12	Demande de fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV 5 pour l'extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine	M. Francis RIETHER
13	Demande de subvention (DETR) pour l'extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine	M. Francis RIETHER
14	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
15	Annexes	
	<i>Tirage au sort de la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés d'assises 2023</i>	

Monsieur le Maire : Avant de rentrer dans l'ordre du jour, nous avons une séance qui est consacrée au tirage des jurés d'assises. Donc, nous devons tirer au sort 18 personnes, qui ont plus de 23 ans, et moins de ? Il n'y a pas de limite, parfait. Je sais qu'après 70 ans ils peuvent refuser. On va tirer au sort et vous demander un chiffre entre 1 et 5533, ce qui nous permettra de regarder pendant que nous délibérons, si ces gens rentrent bien dans cette limite, ou pas, et de retirer au sort s'il le fallait. M. CAVALLIER, nous commençons par vous.

Franck CAVALLIER : 628

Monsieur le Maire : Joëlle ?

Mme Joëlle RONZEAUD : 63

Monsieur le Maire : Samuel ?

M. Samuel HERCEK : 1418

Monsieur le Maire : Sophie ?

Mme Sophie ARIBAUD : 1789

Monsieur le Maire : Catherine ?

Mme Catherine FROMENTIN : 283

Monsieur le Maire : Bernard ?

M. Bernard BARBEAU : 3642

Monsieur le Maire : Mme REMY ?

Mme Amélie REMY : 4612

Monsieur le Maire : Marie-Noëlle ?

Mme Marie-Noëlle VINCENT : 4500

Monsieur le Maire : Claude ?

M. Claude DESBATS : 335

Monsieur le Maire : Stéphane BERTIN ?

M. Stéphane BERTIN : 205

Monsieur le Maire : Francis ?

M. Francis RIETHER : 5421

Monsieur le Maire : Barbara ?

Mme Barbara ATKINSON : 976

Monsieur le Maire : Grégoire ?

M. Grégoire CHAMBON : 1872

Monsieur le Maire : Flavien ?

M. Flavien GARREAU : 3000

Monsieur le Maire : Patrick BALLANGER ?

M. Patrick BALLANGER : 1961

Monsieur le Maire : Pascal ?

M. Pascal ZERENI : 2020

Monsieur le Maire : Isabelle ?

Mme Isabelle GARROUSTE : 515

Monsieur le Maire : Michel ?

M. Michel GANGLOFF : 1953

1 – Création de poste (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois ;

Vu le Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ;

Considérant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal :

- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 9 mai 2022 d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- L'inscription des crédits correspondants au chapitre 012 du budget de la Commune.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une création de poste à la suite de la réussite à un examen professionnel de technicien principal de 1^{ère} classe, donc rien de particulier, si ce n'est remercier l'agent qui a fait l'effort de passer cet examen. Conformément à ce que j'ai toujours souhaité ici, c'est que lorsque l'on fait l'effort de passer un concours ou un examen, la moindre des choses c'est de nommer les gens, sinon cela ne sert à rien de les pousser à se former.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

2 – Modification du tableau des effectifs (Rapporteur : M. Pascal ZERENI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	2	09/05/2022	Temps complet
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	09/05/2022	Temps complet

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter les modifications du tableau des effectifs à compter du 09/05/2022, comme indiqué dans la présente délibération,
- d'annoncer que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de la Commune,
- de charger Monsieur Le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire : Donc nous modifions le tableau des effectifs et je vous rappelle que vous l'aurez de manière exhaustive, annexé au compte administratif, à la prochaine séance du conseil, puisque cela fait partie des éléments qui sont annexés.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

3 – Séjour nature et plein air (7-9 ans) du 16 au 19 août 2022 (Rapporteur : Mme Marie-Noëlle VINCENT)

DESCRIPTIF :

Le Service Enfance-Jeunesse propose un séjour nature et découverte environnementale en pension complète au domaine de la Fraysse à Fargues St Hilaire, situé dans le département de la Gironde.

Des activités nature et de plein air seront proposées aux enfants. En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée.

Cette semaine est prévue du mardi 16 au vendredi 19 août 2021 pour 12 enfants de 7 à 9 ans.

Les enfants seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de découvrir d'autres milieux naturels.
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
 - Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
 - Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Emeline DEMAS LEGELEY	Animatrice-Assistante Sanitaire	BAFA et PSC1	7/9 ans
Andrew JOURDAN	Animateur	Licence STAPS	

Transport :

Les transports seront effectués avec les 2 minibus de la Commune conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Domaine de la Fraysse (UFCV) : pension complète, activités sportives et environnementales.

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Mardi 16	Mercredi 17	Jeudi 18	Vendredi 19
Matin	Arrivée des petits naturalistes : visite des lieux et installation dans les chambres	A la rencontre des insectes	Goûtons la nature	Course d'orientation
Midi	Pique-nique	Repas chaud		
AM	Balade naturaliste	Olympiades	Sarbacane	Départ
Soirée	Veillées			

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour 7-9 ans du 16 au 19 août 2022 Fargues St-Hilaire					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 520,00 €	Participations	Unité	Total
Forfait enfant hébergement en dur, pension complète et activités natures			T1	2	154,00 €
			T2	0	- €
12 enfants	2 280,00 €		T3	1	138,00 €
Forfait adulte hébergement en dur et pensions complète			T4	1	169,00 €
			T5	1	200,00 €
2 animateurs	240,00 €		T6	1	231,00 €
			T7	6	1 566,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		960,00 €			
2 animateurs	960,00 €				
Alimentation		30,00 €			
Repas animateurs et autres	30,00 €				
Amortissement		151,60 €			
	151,60 €				
Carburant		32,00 €			
Carburant pour 2 minibus	32,00 €		TOTAL	12	2 458,00 €
			Net communal		1 235,60 €
TOTAL		3 693,60 €	TOTAL		3 693,60 €

* Calcul masse salariale

Nombre de jours	4
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	96
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1920
Masse salariale / 2	960
Total séjour réel	3 693,60 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	12%	77,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	3%	107,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	7%	138,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	7%	169,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	8%	200,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	10%	231,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	6	51%	261,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	2%	308,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	77 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	200 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	107 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	231 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	138 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	261 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	169 euros	Tranche 8 (hors commune) :	308 euros

Monsieur le Maire : C'est un lieu, le parc de la Fraysse à Fargues Saint-Hilaire, où on a l'habitude d'aller et qui se prête tout à fait à l'accueil des jeunes enfants, 7 à 9 ans, c'est souvent pour certains le premier séjour. Donc il ne faut pas que cela soit trop long, du mardi au vendredi, c'est très bien. Aussi bien pour les enfants, que pour les parents, qui sont les plus inquiets d'ailleurs !

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

4 – Mini-séjour « l'art et la nature » (6-7 ans) du 22 au 24 août 2022 (Rapporteur : Mme Marie-Noëlle VINCENT)

DESCRIPTIF :

Dans le cadre de son projet éducatif, la Commune organise, lors de l'été 2022, un séjour pour 12 enfants âgés entre 6 et 7 ans à Fargues Saint Hilaire sur le site du Domaine de la Fraysse.

L'objectif général de ce mini-séjour est de faire découvrir aux enfants la vie en collectivité durant 3 jours et 2 nuits sous tentes. Des activités novatrices (découverte de la nature dans le cadre d'ateliers artistiques, découverte de la faune et de la flore locale, veillées thématiques) seront proposées aux enfants dans le but de favoriser la découverte de leur environnement naturel proche et l'apprentissage de gestes éco-citoyens simples.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Amener l'enfant à évoluer dans un environnement naturel, le sensibiliser aux enjeux écologiques et expliquer la fragilité de celui-ci ;
- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans un cadre de vie différent de son quotidien ;
- Permettre à l'enfant de bien vivre ses vacances en respectant son rythme de vie et en assurant sa sécurité physique et affective ;
- Favoriser les valeurs collectives et solidaires pour mettre en avant l'esprit de groupe.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Noémie NAU	BAFD/assistante sanitaire	BAFD/PSC1
Floriane VAUDEL	Animatrice	BAFA

Transport :

Le transport sera effectué en bus collectif.

Les prestataires :

- UFCV Domaine de La Fraysse à Fargues Saint Hilaire (hébergement et activités).
- La Compagnie KEOLIS GIRONDE pour le transport.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Lundi 22 août	Mardi 24 août	Mercredi 25 août
Matin	Départ St Aubin de Médoc : 9h30 + Installation du camp et découverte du site	« Graf végétal » Atelier d'alternative aux bombes de peintures. Au cours d'une balade en forêt, les enfants vont récupérer différentes espèces de mousses. Ils choisiront et rempliront un support en bois, préalablement dessiné ou sous forme de pochoir d'une espèce emblématique de la nature : chevreuil, chouette, renard etc.	Pigmentation naturelle « Les couleurs de la nature » Les enfants vont aider un papillon qui a perdu ses couleurs. Les détectives des couleurs vont partir en balade autour du Domaine pour trouver les couleurs minérales, végétales et autres surprises au détour des chemins. Fabrication et recherche de couleurs dans la nature à partir de fleurs, de minéraux, d'arbres.
Midi	Pique-nique	Repas	Repas
Après midi	« Balade naturaliste en forêt » Balade naturaliste à la découverte des habitats des animaux et de la forêt. Au cours de cette balade, les enfants vont découvrir la biodiversité de nombreux milieux naturels, les habitats et les traces de la faune locale.	« Goutons la nature » Dame nature nous régale de ses produits. Après une présentation de 3 fleurs, les cuisiniers en herbe, à l'aide de la recette, auront le plaisir de confectionner leurs gourmandises. Une dégustation de miel et un apport sur le monde des abeilles vous seront proposés.	Rangement du camp + temps libre Départ de Fargues : 15H Arrivée St Aubin de Médoc : 16h/16h30
Soirée	Veillée entre copains	« Veillée Astronomie » Observation du ciel étoilé. Repérage de l'étoile polaire et des incroyables constellations qui l'entourent	

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Sejour 6/7 ans FARGUES SAINT HILAIRE 2022					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 628,00 €	Participations	Unité	Total
Domaine de la Frayse Fargues	1 628,00 €		T1	2	120,00 €
UFCV			T2	0	- €
			T3	1	108,00 €
			T4	0	- €
			T5	1	156,00 €
			T6	1	180,00 €
			T7	7	1 428,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		720,00 €			
2 animateurs	720,00 €				
Alimentation		- €			
Transport collectif		530,00 €			
KEOLIS GIRONDE (aller et retour)	530,00 €				
Carburant		- €			
			TOTAL	12	1 992,00 €
			Net communal		886,00 €
TOTAL		2 878,00 €	TOTAL		2 878,00 €

Coût réel du séjour :

Nombre de jours	3
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	2 878,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	14%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	84,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	10%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	0	4%	132,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	156,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	7%	180,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	7	56%	204,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	240,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 : 60€	Tranche 5 : 156€
Tranche 2 : 84€	Tranche 6 : 180€
Tranche 3 : 108€	Tranche 7 : 204€
Tranche 4 : 132€	Tranche 8 : 240€

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

**5 – Séjour « Eaux Vives » (12-17 ans) du 18 au 23 juillet 2022
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Cette année, le Service Jeunesse organise un séjour dans les Pyrénées-Atlantiques à Bidarray.

Les différentes activités proposées (rafting, canyoning, canoraft, parcours aventure, hydrospeed, pala) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région. Le séjour se déroulera au gîte Etxe Zaharria aux alentours duquel une grande partie des activités se dérouleront.

Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Marion FRANCOIS	Directrice/animatrice	BPJEPS APT / UC de direction
Philippe SERRA	Animateur	BEES /BAFD
Thomas DUDEZERT	Animateur	

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

L'hébergement et restauration :

Gîte Etxe Zaharria en pension complète.

Les prestataires :

- Base nautique ARTEKA (hébergement et activités).
- Centre Leclerc (location de minibus)
- ASF (péages autoroute)

PLANNING PREVISIONNEL :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
G1	VOYAGE			Initiation pala	Défi sportif par équipe	Rangement nettoyage
G2		Initiation pala				
G3			Initiation pala			
G1	Rafting 14h	Canyoning	Canoraft	Hydrospeed	Parc aventure	VOYAGE
G2		Hydrospeed	Canyoning	Canoraft		
G3		Canoraft	Hydrospeed	Canyoning		

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Séjour eaux vives du 18 au 23 juillet (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		8 412,50 €	Participations	Unité	Total
Hebergement en PC	4 912,50 €		T1	3	357
Pack 6 activités	3 500,00 €		T2	1	166
			T3	2	428
			T4	2	522
			T5	2	618
			T6	2	714
Amortissement		227,40 €	T7	12	4848
Carburant		100,00 €	T8	0	0
Péages		60,00 €			
Location minibus		415,62 €			
Alimentation		50,00 €	TOTAL		7 653,00 €
Masse salariale		2 160,00 €	Net communal		3 772,52 €
TOTAL		11 425,52 €	TOTAL		11 425,52 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour

Le minibus sera utilisé 6 jours, soit $37.90 \times 6 = 227,40$ €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	6
Encadrant	3
Nbre heures sur la base de 12h/j	216
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	4320
Masse salariale / 2	2160
Total séjour réel	11 425,52 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	119,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	166,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	214,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	261,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	309,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	357,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	404,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	476,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	119 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	309 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	166 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	357 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	214 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	404 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	261 euros	Tranche 8 (hors commune) :	476 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

6 – Mini-séjour Ados du 23 au 25 août 2022 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise un mini-séjour de trois jours à Biscarrosse, qui s'adresse à 8 jeunes de 14 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes participeront à deux sessions de surf, une session d'accrobranches et d'autres activités sportives comme le beach-volley.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir une région
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques sportives afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
- Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Animateur/ Assistant sanitaire	BAFD
François Marion	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT / UC direction

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

Les prestataires :

- La Vigie (surf)
- Lique de l'enseignement, Ispe Larriguade (hébergement)
- Bisc'aventure (accrobranche)

Hébergement et restauration :

Le groupe sera hébergé sous tentes au centre d'Ispe Larriguade, en pension complète.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin	Départ 10h	Tournois multisport / beach-volley	Rangement
Midi	Pique-nique	Déjeuner au centre	Déjeuner au centre
Après-midi	Bisc'aventure (Accrobranche)	Surf	Surf Retour St Aubin

LE BUDGET PREVISIONNEL :

Mini séjour ados du 23 au 25 août (Adosvac)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 426,50 €	Participations	Unité	Total
Hébergement sous tentes en PC	866,50 €		T1	2	146
Kiwi surf 2 séances	440,00 €		T2	0	0
Bisc aventure accrobranche	120,00 €		T3	1	131
			T4	0	0
			T5	0	0
Alimentation		50,00 €	T6	1	219
Amortissement		113,70 €	T7	4	996
Carburant		35,00 €	T8	0	0
Masse salariale		720,00 €			
			TOTAL		1 492,00 €
			Net communal		853,20 €
TOTAL		2 345,20 €	TOTAL		2 345,20 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour

Le minibus sera utilisé 3 jours, soit $37,90 \times 3 = 113,70 \text{ €}$

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	3
Encadrant	2
Nbre heures sur la base de 12h/j	72
Coût salaire	20,00 €
TOTAL SALAIRE	1440
masse salariale / 2	720
Total séjour réel	2 345,20 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes prév	% prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	73,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	102,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	131,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	7%	161,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	8%	190,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	219,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	4	51%	249,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	293,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100,00%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	73 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	190 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	102 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	219 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	131 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	249 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	161 euros	Tranche 8 (hors commune) :	293 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

7 – Séjour sportif (8-12 ans) du 25 au 29 juillet 2022

(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports propose un séjour sportif en pension complète sur le domaine départemental de Mimizan, situé près du lac d'Aureilhan.

L'hébergement se fera sous tente Marabouts avec des lits à sommier et la restauration sera proposée sous forme de self-service avec des repas confectionnés sur place.

Des activités sportives aquatiques seront essentiellement proposées aux enfants. Des baignades et des activités sur la plage viendront compléter l'offre d'activité afin de permettre de profiter pleinement du lieu d'accueil.

Une initiation au secourisme côtier est également prévue pour permettre aux jeunes d'apprendre les gestes et les réactions appropriés lors d'une baignade.

En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée et se retrouver tous ensemble pour partager un moment convivial.

Cette semaine est prévue du lundi 25 au vendredi 29 Juillet 2022 pour 24 enfants de 8 à 12 ans, qui seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
 - Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
 - Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Ludovic DJEBBAR	Directeur	BPJEPS	8/12 ans
Julie PALLERINO	Animatrice/responsable sanitaire	BAFA	8/12ans
Marie GARCELON	Animatrice/ Surveillant de Baignade	BAFA	8/12 ans
Daniel ORANGER	Animateur	BAFA	8/12 ans

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Intermarché AVENSAN : 1 minibus
- Centre de séjour Lac & Océan Mimizan : pension complète, activités sportives et nautique

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 25/07	Mardi 26/07	Mercredi 27/07	Jeudi 28/07	Vendredi 29/07
Matin	Départ : 9h30 de Jean de La Fontaine Trajet Installation	Body Surf/ Surf	Body Surf/ Surf	Body Surf/ Surf	Rangement chambres
Midi	Pique-nique	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre
Après- midi	Sortie plage	Sortie plage	Lac voile	Rivière descente en Canoë	Départ vers 14h00. Arrivée vers 16h30-17h.
Veillé					

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL MIMIZAN 2022					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		- €	Participations	Unité	Total
Centre de séjour Lac & Ocean Mimizan		5 415,00 €	T1	3	255,00 €
Hébergement			T2	1	119,00 €
Restauration			T3	2	306,00 €
Activité nautique et sportive			T4	2	374,00 €
			T5	2	442,00 €
Locations mobilières		346,35 €	T6	2	510,00 €
	346,35 €		T7	12	3 468,00 €
Alimentation		100,00 €	T8	0	- €
Repas animateur + veillée	100,00 €				
Carburant		100,00 €	TOTAL		5 474,00 €
	100,00 €				
Amortissement		189,50 €			
Mini bus mairie	189,50 €				
Bus et péage		31,20 €			
péage (3,90€/ véhicule/trajet)	31,20 €				
Masse salariale		2 000,00 €			
	2 000,00 €		Net communal		2 708,05 €
TOTAL		8 182,05 €	TOTAL		8 182,05 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour

Le minibus sera utilisé 5 jours, soit $37,90 \times 5 = 189,50 \text{ €}$

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	4
Nbre heures : 10h/j	200
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4000
masse salariale / 2	2000
Total séjour réel	8 182,05 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	85,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	119,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	153,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	187,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	221,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	255,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	289,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	341,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	85 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	221 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	119 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	255 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	153 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	289 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	187 euros	Tranche 8 (hors commune) :	341 euros

Monsieur le Maire : Nous pouvons préciser que l'accueil se fera sous tentes marabout avec lit à sommier !

M. Patrick BALLANGER : Je n'ai pas voulu le préciser pour ne pas être trop long !

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

8 – Vacances sportives (10-14 ans) du 11 au 15 juillet 2022 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports organise une semaine de stage pour découvrir le surf, ou le kayak de mer du 11 au 15 Juillet 2021 (14 juillet exclu).

Les activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf et baignades), et de Lacanau-Océan (waveski).

Ces stages de 4 jours s'adressent à 24 jeunes de 10 à 14 ans et se dérouleront du lundi au vendredi après-midi, à l'exception du jeudi férié.

Les matinées seront consacrées à des activités communes à tous les groupes. Ainsi, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés. Une sortie au Splash Park (jeux aquatiques gonflables) et au laser game extérieur viendront ponctuer la semaine.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Thomas DUDEZERT	Animateur	BPJEPS
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEES APT

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Carcans Océan surf Club (Carcans océan)
- Club de surf Les Loubines (Carcans Océan)
- CKLG (Lacanau-Océan)
- Parc les 3 Bandits (Lacanau)
- Splash Park (Lacanau)
- Location minibus Intermarché (Avensan)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 11/07	Mardi 12/07	Mercredi 13/07	Jeudi 14/07	Vendredi 15/07	
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Férier	Accueil matin 8h/9h	
	Baignades/ sports de plage	Splash Park	Laser Game		Baignades/ sports de plage	
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>		<i>Pique-nique</i>	
Après Midi	Stage Surf ou Waveski (kayak de mer)	Stage Surf ou Waveski (kayak de mer)	Stage Surf ou Waveski (kayak de mer)		Stage Surf ou Waveski (kayak de mer)	
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h		Goûter : 16h30/17h	
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h		Accueil soirée 17h/18h	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage du 11 au 15 juillet 2022(ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
			Participations	Unité	Total
Autres services		2 318,00 €			
COSC (surf)	640,00 €		T1	3	132,00 €
Les Loubines (surf)	640,00 €		T2	1	61,00 €
CKLG (waveski)	630,00 €		T3	2	158,00 €
PARC LES 3 BANDITS	216,00 €		T4	2	194,00 €
SPLASH PARK	192,00 €		T5	2	230,00 €
Locations mobilières		277,08 €	T6	2	264,00 €
	277,08 €		T7	12	1 800,00 €
Alimentation		183,60 €	T8	0	- €
	183,60 €				
Voyage et déplacements		15,00 €	TOTAL	24	2 839,00 €
	15,00 €				
Amortissement		151,60 €			
	151,60 €				
Carburant		100,00 €			
	100,00 €				
Masse salariale		1 200,00 €			
	1 200,00 €		Net communal		1 406,28 €
TOTAL		4 245,28 €	TOTAL		4 245,28 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour

Le minibus sera utilisé 4 jours, soit $37,90 \times 4 = 151,60$ €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	3
Nbre heures : 10h/j	120
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2400
Masse salariale / 2	1200
Total séjour réel	4 245,28 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	44,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	61,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	79,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	97,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	115,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	132,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	150,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	177,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	44 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	115 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	61 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	132 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	79 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	150 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	97 euros	Tranche 8 (hors commune) :	177 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

9 – Vacances sportives (8-12 ans) du 22 au 26 août 2022

(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports organise une semaine de stage pour découvrir le surf, le canoé et le stand up paddle ou le bodyboard du 22 au 26 août 2022.

Les activités se dérouleront sur les communes Carcans-Océan (surf), de Lacanau- La Grande Escoure (canoé et paddle), de Lacanau-Océan (bodyboard) et Bombannes pour une initiation à l'accrobranche. Ces stages de 5 jours s'adressent à 24 jeunes de 8 à 12 ans et se dérouleront du lundi au vendredi.

Les matinées seront consacrées à diverses activités commune à tous les groupes. Ainsi les jeunes auront le loisir de participer à des jeux sportifs variés (Capture de drapeaux, Splash park, Accrobranche...), ainsi qu'une baignade encadrée par des animateurs diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement pour un groupe de 24 jeunes âgés de 8 à 12 ans.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Thomas DUDEZERT	Animateur	BAFA
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEESAPT

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Les Loubines (Carcans-Océan)
- Canoë Kayak Lacanau Guyenne (Lacanau « La Grande Escoure »)
- HCL (Lacanau-Océan)
- UCPA Bombannes (Bombannes)
- Splash park (Lacanau « Moutchic »)
- Location minibus Leclerc (Saint Médard-en-Jalles)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 23/08	Mardi 24/08	Mercredi 25/08	Jeudi 26/08	Vendredi 27/08
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignade (Bombannes)	Capture de drapeaux (Bombannes)	Splash park (Lacanau- Moutchic)	Accrobranche (Bombannes)	Stage Surf /Bodyboard/ Paddle
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Stage Surf /Bodyboard/ Canoé	Stage Surf /Bodyboard/ Canoé	Stage Surf /Bodyboard/ Paddle	Stage Surf /Bodyboard/ Paddle	Jeux sportifs diverses (Bombannes)
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Aout 2022					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 870,00 €	Participations	Unité	Total
HCL	720,00 €		T1	3	159,00 €
Les Loubines	800,00 €		T2	1	74,00 €
CKLG	760,00 €		T3	2	190,00 €
Splash park	240,00 €		T4	2	232,00 €
Accrobranche UCPA	350,00 €		T5	2	274,00 €
Locations mobilières		195,00 €	T6	2	318,00 €
	195,00 €		T7	12	2 160,00 €
Alimentation		229,50 €	T8	0	- €
	229,50 €				
Carburant		100,00 €	TOTAL		3 407,00 €
	100,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Voyage et déplacement		15,00 €			
	15,00 €				
Masse salariale		1 500,00 €			
	1 500,00 €		Net communal		1 692,00 €
TOTAL		5 099,00 €	TOTAL		5 099,00 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37,90 €/Jour

Le minibus sera utilisé 5 jours, soit $37,90 \times 5 = 189,50$ €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures : 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
Masse salariale / 2	1500
Total séjour réel	5 099,00 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	12%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	74,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	7%	95,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	2	7%	116,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	2	8%	137,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	159,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	12	51%	180,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	212,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	53 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	137 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	74 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	159 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	95 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	180 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	116 euros	Tranche 8 (hors commune) :	212 euros

Monsieur le Maire : Donc ce sont 128 jeunes qui pourront partir dans les différents séjours et les différents camps qui sont mis en place. Je voudrais remercier les services jeunesse, enfance et petite-enfance, d'avoir concocté, préparé tous ces séjours, et d'avoir fait tourner la moulinette des tarifs, puisqu'il ne vous a pas échappé que là aussi, tout a augmenté. Nous avons essayé de conserver des prix relativement corrects pour que les parents puissent faire partir les enfants. Dorénavant ces inscriptions se font sur le modèle numérique, donc c'était samedi dernier, à 10 heures tout le monde devait s'inscrire. Donc à 10 heures une et quinze seconde, la première inscription tombait et ça n'a pas cessé, puis les attributions ont été faites. Donc, il y a 128 jeunes qui ont été pris pour à peu près 150 qui étaient candidats, nous allons réussir à faire plaisir quasiment à tout le monde.

M. Francis RIETHER : Je voulais simplement rajouter sur le calcul du coût de ces séjours : en gros la commune prend en charge entre 20 et 90% du séjour. Pour le calcul, on prend les dépenses réelles et pour les animateurs qui sont présents, on prend systématiquement la moitié de leur coût horaire. Donc, dans le coût du séjour on ne prend que la moitié du coût horaire de nos animateurs et les autres dépenses. Là-dessus les parents paient entre 25 et 100% sur le restant. Par conséquent, c'est une grosse participation de la commune pour permettre à nos jeunes de pouvoir profiter de ces séjours pendant les vacances.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision qui est toujours importante à savoir.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

10 – Tarification de l'adhésion « demi-saison » pour Sport sur Ordonnance (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)

M. Patrick BALLANGER : Merci Monsieur le Maire, c'est vrai que, comme vous le savez, je suis très attaché à ce sport sur ordonnance. Alors bien sûr, je vais lire cette délibération mais derrière, je voudrais ajouter quelque chose parce que c'est vrai que ce sport sur ordonnance m'intéresse particulièrement.

DESCRIPTIF :

Suite à la modernisation de la Loi Santé de janvier 2016, et la parution du décret d'application en mars 2017, la municipalité de Saint-Aubin de Médoc a souhaité mettre en place sur son territoire le dispositif de Sport sur Ordonnance, en étroite relation avec les médecins de la commune et les associations sportives locales.

S'adressant aux personnes ayant des pathologies cardio-vasculaires ou métaboliques, ce dispositif permet un accompagnement des patients, ciblés par leur médecin, l'objectif étant de réduire la prise de médicaments en pratiquant une activité sportive adaptée à leur pathologie.

Tous les acteurs locaux, coordonnateur et animatrices ont pu bénéficier d'une formation dispensée par le collège aquitain de prévention cardio vasculaire début 2018, afin de pouvoir encadrer les activités de la manière la plus sécuritaire possible.

L'ASSAM et la GYSAM sont les partenaires privilégiés sur la commune pour animer les séances d'activité physique adaptée. La municipalité, par l'intermédiaire du Service des Sports, coordonne le dispositif.

Actif depuis l'année scolaire 2018/2019, ce dispositif prend en charge chaque année entre 6 et 10 personnes, reconnu au niveau local mais également régional par l'ARS Nouvelle-Aquitaine qui apporte une subvention à la Commune.

OBJECTIFS :

- Répondre à une problématique de santé publique bien identifiée : la lutte contre l'inactivité physique ;
- Favoriser la pratique de l'activité physique des patients porteurs de maladies chroniques et inactifs physiquement dans le but d'améliorer leur qualité de vie et leur santé sur le long terme.

FONCTIONNEMENT :

Un accompagnement est réalisé tout au long du parcours du pratiquant, et se décompose de la façon suivante :

- Le médecin réalise un certificat de forte incitation à la pratique sportive, puis oriente son patient vers le coordonnateur municipal, qui se charge de faire un premier bilan sportif avec le pratiquant.
- Lors de ce bilan, deux activités sportives sont retenues, en fonction des possibilités du pratiquant, ainsi que de ses envies.
- Il est ensuite orienté vers une des associations sportives communale, où une animatrice formée au sport adapté, lui permettra de pratiquer une activité physique adaptée à sa pathologie durant une année.
- Un bilan intermédiaire, ainsi qu'un bilan final au mois de juin viendront évaluer l'année écoulée dans le cadre du dispositif.

A terme, l'objectif de ce dispositif est de redonner le goût de la pratique sportive, de permettre de bénéficier des bienfaits du sport sur le long terme et que la personne poursuive une activité physique par la suite, hors du dispositif.

L'ADHESION :

A ce jour, l'adhésion ne peut se faire que pour l'année scolaire entière. Cette adhésion permet de financer une partie du dispositif, mais également d'engager de manière plus concrète les participants.

Il est proposé au conseil municipal, afin de permettre d'accueillir de nouveaux pratiquants en cours d'année, d'établir un tarif de demi-saison. Ce tarif s'appliquera à partir du mois de janvier de l'année scolaire en cours jusqu'au mois de juin.

La Commune, ayant en charge la coordination du dispositif, se chargera des adhésions des pratiquants d'une part, mais aussi de régler, d'autre part et via une convention préalablement établie, la rémunération des intervenants ou le complément d'une licence classique.

Ainsi, que le pratiquant choisisse l'ASSAM ou la GYSAM pour son activité, le coût de son adhésion est unique. La somme des recettes des adhésions viendra contribuer à financer les dépenses liées au dispositif, à savoir la rémunération des animatrices, ou le complément de la licence classique. Enfin, comme nous l'avons indiqué, une subvention de l'ARS vient également participer au financement du dispositif.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'entériner le montant de l'adhésion de 30 € pour la demi-saison (de janvier à juin) de présence au dispositif Sport sur Ordonnance.

M. Patrick BALLANGER : Je voudrais juste, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, rajouter un point ou deux. Alors, bien entendu, vous le savez, je suis un défenseur du sport, de manière générale. Mais je voudrais porter à votre connaissance, chers collègues, que l'inactivité physique est la première cause de mortalité évitable dans le monde. Il y a à peine 10 ans, en 2012, c'était le tabac. Donc, moi je vous invite un petit peu, bien entendu à vous bouger, de manière générale ! Pour faire un petit focus sur ce dont on vient de parler, sur ce sport sur ordonnance, ces dernières semaines, voire ces derniers mois, nous avons eu des réunions avec mes collègues Elus dans les collectivités avoisinantes de la nôtre, Eysines, Saint-Médard, le Haillan et le Taillan, et nous avons parlé de ce dispositif. Sachant que Saint-Aubin, en 2018, a été une des premières communes sur la Métropole, à mettre en place ce dispositif, et ça fonctionne très très bien. Donc nous avons fait part de notre savoir-faire, et surtout, on s'est entendus sur une organisation générale : nous proposons des sports tels que la gym et le Tai-Chi, il s'avère que si ces sports ne conviennent pas à nos Saint-Aubinoises et nos Saint-Aubinois, et

si, par exemple Eysines a des places pour la piscine, si le Haillan qui propose du vélo a des places pour le vélo, et à l'inverse, si nous pouvons accueillir des gens des communes voisines, eh bien nous le faisons. Donc, je pense que c'est simplement du travail en bonne intelligence pour nos sportifs et nos communes du coin. Je ne veux pas être plus long parce que j'ai pas mal monopolisé la parole, donc les conclusions sont mises aux voix Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci de ces précisions. C'est un sujet important, nous avons été très en avance quand on s'est lancé dans cette opération grâce, il faut être très clairs, à un médecin généraliste de Saint-Aubin, qui est venu taper à notre porte un jour en nous disant « Est-ce que vous connaissez le sport sur ordonnance ? Je vais vous expliquer », grâce aussi à Julien HOUSSINOT qui a pris ce projet à bras le corps, grâce aussi aux associations de la commune, et grâce à l'ARS qui nous finance. C'est donc grâce à tout cela que l'on a pu mettre en place ce dispositif qui donne de bons résultats finalement. Certes, on ne claironne pas sur les toits le nombre de personnes qui a participé et je trouve que la démarche intercommunale a encore du sens, vous savez comme je suis attaché à l'intercommunalité de projets. Le centre de vaccination, et on le verra dans la délibération suivante, un accord avec une commune, il y a plein de sujets qui peuvent aller dans ce sens-là, l'intercommunalité de projets à du sens. La maison du sport sur ordonnance qui sera basée à l'hôpital suburbain du Bouscat, et qui se trouve d'ailleurs bien placée pour le faire, il y a plein d'activités qui sont là, et on aura l'occasion de faire un bilan de cette organisation. En tous cas, nous avons de bons résultats, c'est le cas depuis 2018 et on est en 2022, cela fonctionne. Nous avons choisi certaines pathologies, c'est bien que d'autres communes prennent d'autres pathologies de façon à proposer cela dans les kilomètres près de chez nous. Alors, bien-sûr, quand le médecin diagnostique la maladie et qu'il fait bénéficier à la personne ce sport sur ordonnance, qu'il préconise, eh bien c'est quelques fois en milieu de saison et c'est ce qui fait l'intérêt de la délibération d'aujourd'hui, soit on prend une saison entière, soit on prend une demi-saison, c'est pour cela qu'il y a un tarif réduit. C'est l'expérience qui nous a montré que cela était intéressant. Le but de tout cela c'est quoi ? Eh bien c'est que demain, la personne, elle aille dans l'association pour pratiquer le sport, c'est ça le but. Et surtout, même si j'exagère un peu, il vaut mieux aller faire du sport que prendre des médicaments, ça c'est l'objectif, je dirais le plus lointain, à atteindre. Il y a quelques résultats, on ne va pas les étaler ici, mais il y a quelques résultats plutôt bons de gens qui ont passé ce cap difficile, de ce moment où on est malade et où l'on passe à autre chose, et le sport peut y aider comme dans bien d'autres domaines d'ailleurs. Merci Patrick, tu transmettras au Service des Sports notre soutien.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

11 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat avec la Commune de Saint-Médard en Jalles pour l'accès à l'Espace aquatique au tarif réduit en faveur des Saint-Aubinois (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Monsieur le Maire a sollicité la Commune voisine de Saint-Médard-en-Jalles, en demandant à cette dernière de permettre l'accès à la piscine municipale de Saint-Médard en Jalles (dénommée Espace aquatique) pour les Saint-Aubinois afin qu'ils bénéficient des mêmes tarifs que ceux applicables aux Saint-Médardais.

La Commune de Saint-Médard-en-Jalles a accepté volontiers cette demande, répondant très rapidement et favorablement à cette démarche, confirmant ainsi les excellentes relations existantes entre nos deux communes.

Ainsi, les adultes saint-aubinois de plus de 26 ans bénéficieront d'un tarif réduit pour l'accès aux séances publiques de l'Espace aquatique.

Les usagers de moins de 26 ans bénéficieront également du tarif réduit sur présentation de la Carte Jeune.

Notre Commune s'engage, par convention, à régler la différence entre le plein tarif applicable aux personnes hors-commune et le tarif réduit consenti pour chaque entrée, conformément au tableau présenté ci-dessous.

Désignations	Tarif réduit *	Tarif plein	Coût pour la Ville de Saint-Aubin de Médoc
ACCES INDIVIDUELS AUX SEANCES PUBLIQUES			
ADULTE	3,60 €	5,30 €	1,70 €
ABONNEMENTS ACCES INDIVIDUELS (10 séances)			
ADULTE	26,00 €	42,00 €	16,00 €
ACCES FAMILLE			
1 ADULTE ET 1 ENFANT	5,20 €	7,40 €	2,20 €
2 ADULTES ET 1 ENFANT	7,30 €	12,70 €	5,40 €
1 ENFANT SUPPLEMENTAIRE	1,10 €	2,30 €	1,20 €

*pratiqés pour les habitants de Saint-Aubin de Médoc

Ces tarifs seront appliqués sous réserve de la présentation à l'accueil de l'Espace aquatique d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire (ou en son absence son représentant) à signer la convention de partenariat (jointe en annexe) avec la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, ainsi que les éventuels avenants ;
- d'accepter que la commune de Saint-Aubin de Médoc prenne en charge le coût de la différence entre le plein tarif et le tarif réduit (conformément au tableau ci-dessus) afin de permettre l'accès aux tarifs réduits des séances publiques pour les adultes de la Commune de Saint-Aubin de Médoc non titulaire de la carte jeune ;
- de prévoir et d'imputer la dépense sur le Budget communal.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est une très bonne mesure. La qualité des relations que nous entretenons avec la commune de Saint-Médard en Jalles, dont on est séparé de quelques kilomètres, faisait que l'on avait quelques remontées. D'abord, il était difficile de trouver des créneaux à la piscine de Saint-Médard en Jalles, en attendant notre équipement intercommunal avec la Méduillienne, Carcans et Lacanau. Eh bien nous avons pu trouver un accord, assez simple finalement : Les Saint-Aubinois pourront bénéficier du même tarif que les Saint-Médardais. Alors, vous avez vu la différence avec la carte jeune, parce qu'il y a aussi une dimension pédagogique pour inciter les jeunes à prendre cette carte jeune qui leur fait bénéficier de plein d'atouts, celui-ci mais il y en a plein d'autres. Et donc, nous prendrons en charge la différence, c'est un engagement de la part de la commune d'en faire bénéficier. Alors, c'était une demande, on avait entendu « comment ça se fait que l'on paie plus cher ? » Eh bien, c'était normal, c'est un équipement qui avait été pris en charge par la seule commune de Saint-Médard à l'époque. Il y avait eu quelques prémices, certains s'en souviennent puisque le SIVOM devait prendre en charge mais cela n'avait pas été au bout, elle avait été financée par Saint-Médard, c'était normal que les gens des communes extérieures puissent avoir un tarif différent. Maintenant, ils vont pouvoir avoir le même et on ne perd pas de temps puisque c'est à compter du 1^{er} mai, enfin du 2^e parce que le 1^{er} je ne suis pas sûr que la piscine soit ouverte. Au moins le 2^e mai cela permettra que des personnes puissent avoir ce tarif là et aussi que des jeunes prennent la carte jeune parce que c'est vrai que l'on en a pas mal sur Saint-Aubin déjà, puisque 14 ou 15% l'ont déjà fait mais il faut que d'autres continuent parce qu'il y a plein d'avantages. Nous aurons aussi l'occasion de vous présenter une nouvelle action à destination des jeunes au prochain conseil, dans le cadre des jobs d'été. Il y aura un des jobs d'été dont l'objectif sera de financer un permis de conduire avec l'accord d'une auto-école pour que le jeune qui aura travaillé à la mairie de Saint-Aubin, ça lui servira à pouvoir payer son permis de conduire, c'est un objectif social, et c'est aussi une idée que nous avons. Parce que ça coûte un peu cher le permis de conduire, pour ceux qui ont plusieurs enfants, je pense que quand arrivent ces âges là ils s'aperçoivent que ce n'est pas donné-donné ! Donc allez faire du sport à la piscine cela fera plaisir à M. BALLANGER !

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Avant de passer à la suite, je dois vous faire lecture des 18 personnes qui ont été tirées au sort : Mme Aline LE GRODE épouse DULUC, M. Gabriel COTRAIT, Mme Emma CARRE, M. Emmanuel PRIVAT, Mme Laura MANUSSET, Mme Baya ABDESSAID épouse COURT, Mme Sophie FLANDINETTE, M. Guillaume VILLA, M. Alain MONTOROY, M. Max ROUGIER, Mme Zoé BRUNETTI, M. Jean-Marie JURGENSON, Mme Anne DUTTHIEW, Mme Jessica MARTINET, M. Marcel GUENIN, M. Francis LATORRE, Mme Anne-Marie ROUXVILLE épouse DUCOS et Mme Carole RICARD épouse MAISONNAVE. Ces personnes seront donc informées qu'elles sont sur la liste des jurés d'assises, ils auront, pour ceux qui ont plus de 70 ans, la possibilité de refuser. Mais je rappelle que ce n'est pas gagné puisque les 538 communes de Gironde vont procéder à la même chose, et que tout ça passera dans une deuxième moulinette, donc, il se peut qu'aucun n'aille siéger au jury d'assises mais c'est ainsi. Ce système est assez ancien mais au moins, c'est ce que l'on appelle les jurys populaires, quand les gens sont désignés dans les conseils municipaux.

12 – Demande de fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole prévu au CODEV 5 pour l'extension du Groupe scolaire Jean de la Fontaine (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Dans le cadre de l'actuel contrat de co-développement (CODEV 5) négocié avec Bordeaux Métropole, la Commune a obtenu l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 91 666 €, correspondant à l'agrandissement du Groupe scolaire Jean de la Fontaine (fiche-action n°11).

Cette subvention a été calculée par rapport à la somme prévisionnelle de l'extension, à savoir 220 000 € HT au total et dépend du règlement d'intervention relatif aux travaux dans les écoles, hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Ces travaux d'extension comprennent la création d'une classe supplémentaire pour la partie élémentaire et d'un agrandissement de la salle devant le self au sein de la cantine scolaire.

Pour ce faire, un maître d'œuvre a été désigné : il s'agit de l'Agence Philippe BERDET, architecte.

Il convient enfin de rappeler que cette enveloppe a été rendue possible grâce au bâtiment qui avait été voulu modulable à sa construction, avec des possibilités d'extension de classes prévues à l'origine par l'architecte, ce qui permet depuis à la Commune de construire de nouvelles classes à moindre coût dans les emprises prévues à cet effet sous les préaux, que ce soit côté école élémentaire ou côté école maternelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'entériner cette demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, par le biais d'un fonds de concours prévu au sein du contrat de co-développement 2021-2022

Monsieur le Maire : Tout a été dit dans la délibération. Sachant qu'on a voté le contrat de CODEV et que cette demande était dedans. Cela fait partie de ce que Bordeaux Métropole peut nous apporter aujourd'hui, un accroissement de la population dû aux constructions du PAE des Vignes, donc cela veut dire que l'on se doit de construire une école. L'avantage de tout cela, c'est que la subvention de Bordeaux Métropole est plafonnée à 400 000€ par classe, et nous nous serons environ à 140, 150 000€ pour la classe, j'entends bien, la demi-pension c'est autre chose. Cela veut dire que l'école a certainement coûté un petit peu plus cher au départ, on en est tous conscients. Encore qu'aujourd'hui quand je vois les tarifs, je me demande, mais on sait qu'aujourd'hui on est capable, et on sera encore capables de le faire trois fois en plus de celle-ci, d'agrandir cette école tout en ayant un coût assez réduit. Donc c'est bien évolutif, cela nous avait été vendu comme ça et c'est bien réel, et ça coûte un prix raisonnable, Bordeaux Métropole en prenant 50% à sa charge et l'on va voir, juste après, que l'on demande une autre subvention. L'intérêt des enfants est bien compris et tout cela avait bien été prévu dès le départ, et tant mieux. C'est ce qui explique, cette école ayant coûté un peu cher, cela explique un peu l'endettement de la commune, c'est un endettement à long terme. Il y a quelques fois des coûts qu'il faut lisser sur plusieurs années.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

13 – Demande de subvention (DETR) pour l'extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation d'État inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35.

Ainsi, en application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

C'est le cas de la Commune de Saint-Aubin de Médoc qui entre dans la catégorie des communes dont la population est supérieure à 2000 habitants et n'excède pas les 20 000 habitants et dont le potentiel financier moyen est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen de l'ensemble des communes du département.

En ce qui concerne les conditions d'attribution de la DETR en Gironde, la commission des élus compétente a déterminé lors de la séance du 26 novembre 2021 les catégories de travaux ainsi que les taux de subvention applicables en 2022.

Ainsi, parmi ces catégories de travaux, figurent pour les bâtiments scolaires publics du 1^{er} degré la construction, l'extension ou la restructuration, les grosses réparations, avec un taux de financement mini-maxi de 35% pour un plafond de dépenses de 800 000 € et un plafond de subvention de 280 000 €.

Les travaux d'extension du groupe scolaire Jean de la Fontaine rentrent donc bien dans les travaux pris en charge par la DETR 2022, puisqu'il est rappelé que la somme prévisionnelle s'élève à 220 000 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement prévu est donc le suivant :

- montant total des travaux HT : 220 000 €
- taux de subvention demandé : 35%
- montant de la subvention DETR : 77 000 €
- fonds de concours Bordeaux Métropole : 91 666 €
- reste à financer (autofinancement) : 51 334 €

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement d'extension du groupe scolaire primaire Jean de la Fontaine.

Monsieur le Maire : Bon, il ne faut pas que cela dépasse les 100%, on a 80 c'est le maxi.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité

14 – Décisions du Maire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire : J'avais oublié lors du précédent conseil de vous parler des tarifs de « Vide ta chambre » qui a eu lieu et j'avais terminé le conseil sans vous en parler. Ensuite la mise à disposition d'un logement par nécessité de service auprès du gardien du centre bourg. Alors la mise à disposition d'un logement contre loyer bien évidemment, il ne s'agit pas de le loger gratuitement même si c'est un bail précaire puisque c'est un logement qui est en nécessité de service. Et enfin la contribution à l'achat d'un logiciel avec Martignas sur Jalle pour la psychologue scolaire du secteur. Il se trouve que la psychologue scolaire a besoin d'avoir un système informatique pour mieux appréhender le contact avec les élèves et donc nous prenons en charge, avec la commune de Martignas, ce logiciel pour qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions. Je rappelle juste,

parce que l'information doit être connue par tout le monde, que depuis plusieurs années la commune de Saint-Aubin paie le téléphone portable de cette psychologue qui est dans notre flotte de téléphone. Cela fait partie des choses que l'on met en place volontiers, pour qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions. Il me reste à vous dire que le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 16 mai, qu'il sera assez chargé puisque nous aurons une rafale de délibérations financières. Nous aurons le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation du résultat et le budget supplémentaire. Puis nous nous retrouverons pour le lundi 27 juin pour le dernier conseil avant les vacances d'été. Mes chers collègues je vous remercie pour cette séance et je remercie nos auditeurs ou internautes qui nous ont suivis en direct. Bonne soirée à toutes et à tous.

Décision n°3 du 093/0/2022 :

DECIDE :

Article 1 : De mettre à disposition de Monsieur Patrick GRAVEY, par nécessité de service, l'immeuble principal situé 14, Route de Saint-Médard à Saint-Aubin de Médoc, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, entérinée par une convention de prêt à usage.

Article 2 : Le loyer est fixé à 400 € par mois.

Décision n°4 du 10/03/2022 :

DECIDE :

Article 1 : de contribuer au financement de l'achat du WISC V, ayant un coût de 1655 € HT à hauteur de 50 %. Cet outil permet une appréciation plus complète des capacités de l'enfant et d'identifier les ressources et les difficultés pour proposer des réponses adaptées plus rapidement et plus facilement.

Article 2 : de conventionner avec la commune de Martignas sur Jalle afin de doter la psychologue scolaire de cet équipement indispensable au suivi des élèves.

Article 3 : cette contribution sera portée au chapitre 65 du budget communal 2022.

15 – Annexes

- *Convention de partenariat avec la Commune de Saint-Médard-en-Jalles*